

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014BE16RFOP001
Intitulé	FEDER PO Bruxelles Région Capitale/ EFRO OP Brussel Hoofdstedelijk Gewest
Version	2017.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	15 mai 2018

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE1

2.1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....5

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]6

3.1. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION6

3.2. INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]9

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE 1 / 1B.....9

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE 2 / 3A.....14

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE 2 / 3D.....17

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE 3 / 4B.....20

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE 3 / 4C.....22

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE 3 / 4E.....25

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE 3 / 6E.....28

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE 4 / 9A.....30

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE 4 / 9B.....32

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE3B / 6A.....36

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE3B / 6E.....38

TABLEAU 3A: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME POUR LE FEDER ET LE FONDS DE COHÉSION (PAR AXE PRIORITAIRE, PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT, VENTILÉS PAR CATÉGORIE DE RÉGION POUR LE FEDER) - AXE T40

TABLEAU 3B: NOMBRE D'ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES D'UN SOUTIEN DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL NET DE SOUTIEN MULTIPLE AUX MÊMES ENTREPRISES.....41

TABLEAU 5: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE ...42

3.4 DONNÉES FINANCIÈRES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]44

TABLEAU 6: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME44

TABLEAU 7: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION POUR LE FEDER, LE FSE ET LE FONDS DE COHÉSION [ARTICLE 112, PARAGRAPHES 1 ET 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013]45

TABLEAU 8: L'UTILISATION DU FINANCEMENT CROISÉ.....46

TABLEAU 9: COÛT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN DEHORS DE LA ZONE DU PROGRAMME (FEDER ET FONDS DE COHÉSION AU TITRE DE L'OBJECTIF «INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI»).....48

TABLEAU 10: DÉPENSES SUPPORTÉES EN DEHORS DE L'UNION (FSE)49

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....50

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	51
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	54
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	55
9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	69
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	71
10.1. GRANDS PROJETS	71
10.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	74
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	77
11.1. INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	77
11.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PRÉVENIR LA DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES DISPOSITIONS VISANT À GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» AU NIVEAU DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL ET DES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	77
11.3. DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	77
11.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	78
11.5. RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME	78
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	79
12.1. LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS	79
12.2. LES RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	79
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT).....	80
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	81
14.1. PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS CONFRONTÉES À DES DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES ET DES HANDICAPS PERMANENTS OU NATURELS, LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL	81
14.2. LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LES CAPACITÉS DES AUTORITÉS NATIONALES ET DES BÉNÉFICIAIRES À GÉRER ET À UTILISER LES FONDS	81
14.3. LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D'ÉVENTUELLES ACTIONS INTERRÉGIONALES ET TRANSNATIONALES	81
14.4. LE CAS ÉCHÉANT, LA CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES	81
14.5. LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES ACTIONS EN MATIÈRE D'INNOVATION SOCIALE, LE CAS ÉCHÉANT	82
14.6. LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DES MESURES VISANT À RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE PAUVRETÉ, DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE, ET PARTICULIÈREMENT DES COMMUNAUTÉS MARGINALISÉES ET DES PERSONNES	

HANDICAPÉES, DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE ET DES JEUNES SANS EMPLOI, EN PRÉCISANT, LE CAS ÉCHÉANT, LES
RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES82

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME
[ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ..83**

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)84

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE
DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]85**

DOCUMENTS86

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION87

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2017 a permis d'achever le conventionnement des projets sélectionnés par le gouvernement régional dans le cadre du PO FEDER. En complément aux subventions principales, le gouvernement a par ailleurs attribué en 2017 deux subventions complémentaires pour permettre aux bénéficiaires de répondre aux dépenses d'assainissement de pollutions « orphelines ».

Suite à une évaluation ex ante dont la mission avait été confiée à un consultant, le gouvernement a retenu trois instruments financiers (outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage, sur l'axe 1 ; outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative d'une part, et de micro-crédit d'autre part, sur l'axe 2 ; et procédé à la sélection de prestataires pour leur mise en œuvre.

Les dernières conventions et la sélection des instruments financiers ont permis à la Programmation d'afficher un taux de 96% de crédits sélectionnés.

Relevons qu'au niveau du cadre de performance, les valeurs cibles pour 2023 devraient pouvoir être atteintes, à l'exception de l'indicateur relatif aux économies d'énergie dans les bâtiments publics. La Cellule FEDER et l'autorité de gestion réfléchissent aux meilleures formules pour augmenter les réalisations (et les résultats) de la Programmation en la matière. En ce qui concerne les étapes intermédiaires (2018), la quasi-totalité des valeurs-cibles 2018 semble pouvoir être atteintes, mais si un examen de la situation des projets d'infrastructures confirme leur avancement réel, il ne garantit avec certitude d'atteindre les 30% de permis escomptés pour la date du 31 décembre pour l'axe 2. La KIS définie par le PO devrait en revanche pouvoir être atteinte dans le courant de l'année 2019.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 1	Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation	<p>Le dernier projet sélectionné sur cet axe en 2015 a été conventionné le 13 juillet 2017.</p> <p>La mise en œuvre des dix projets ne s'est heurtée à aucun obstacle spécifique même si le démarrage de certains d'entre eux s'est révélé être moins rapide qu'espéré (permis...).</p> <p>Cette mise en œuvre a par ailleurs été complétée en 2017 par la sélection d'un outil (et le choix de l'opérateur chargé de le mettre en place) de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage. Cet instrument s'inscrira dans le cadre de l'objectif 1.2 (Accroître l'innovation au sein des PME) en permettant de mettre en œuvre les actions qui visent à appuyer la mise sur le marché des projets d'innovation des PME. Pour rappel, comme le prévoit le Programme opérationnel, ces actions visent à soutenir la création et la mise sur le marché de nouveaux produits par les PME. Il s'agit de développer des services (transfert de technologie), et outils visant à faciliter le développement de l'innovation au sein des PME dans les filières porteuses. En outre, des outils de soutien à l'innovation non technologique sont également susceptibles d'être financés. L'instrument permettra en particulier d'apporter des aides financières pour que les PME mettent sur le marché un concept ou un produit innovant.</p>
Axe 2	Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses	<p>Aux neuf projets déjà conventionnés jusque-là sont venu s'ajouter, en l'année 2017, les conventionnements du projet « Manufacture » de la SA Abattoir et d'un projet unique « Activation du MediaPark.Brussels – Maison des médias » rassemblant deux projets sélectionnés par le Comité de sélection en 2015 : les projets « Pôle Média de la Région de Bruxelles-Capitale » et « Relocalisation de Télé Bruxelles dans le pôle média bruxellois ». Ce dernier vise à donner une première impulsion d'envergure au pôle stratégique régional « Mediapark.brussels ».</p> <p>La mise en œuvre des onze projets ne s'est heurtée à aucun obstacle spécifique même si le démarrage de certains d'entre eux s'est révélé être moins rapide qu'espéré</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>(permis...).</p> <p>Aux côtés des subventions accordées, l'axe 2 interviendra par ailleurs dans le soutien à deux instruments financiers : un outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative d'une part, et un outil de micro-crédit d'autre part. La sélection des instruments a été confirmée en juin 2017, tandis que la sélection finale de l'opérateur chargé de leur mise en œuvre s'est faite au mois de décembre.</p>
Axe 3	Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)	<p>Compte tenu d'une part des contraintes liées à la libération du site d'autre part des délais requis et enfin de la volonté de redéploiement, les autorités universitaires (ULB et VUB) ont travaillé à une profonde adaptation de leur projet des Casernes d'Ixelles.</p> <p>Suite à une modification du Programme opérationnel validée par la Commission, le projet adapté et conforme au cadre d'intervention a fait l'objet d'un réexamen par le Comité d'évaluation qui a confirmé les qualités du projet, puis d'une nouvelle sélection par le Gouvernement régional au mois de juin 2017.</p> <p>La mise en œuvre des douze projets ne s'est heurtée à aucun obstacle spécifique même si le démarrage de certains d'entre eux s'est révélé être moins rapide qu'espéré (permis...).</p>
Axe 4	Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées	La mise en œuvre des treize projets ne s'est heurtée à aucun obstacle spécifique même si le démarrage de certains d'entre eux s'est révélé être moins rapide qu'espéré (permis...).
Axe T	Axe Assistance technique	L'année 2017 a permis à l'autorité d'audit de confirmer son « avis sans réserve », approuvant et désignant les systèmes de gestion et de contrôle mis en place par les autorités de gestion et de certification.
Axe3b	Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)	Cet axe, créé suite à la modification du Programme opérationnel, ayant pour vocation de rassembler les projets soutenus par l'OT6, rassemblera notamment les projets visant l'assainissement des pollutions orphelines constatées au niveau des projets.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Deux projets (le Jardin d'hiver et la crèche Charbonnage) ont, sur l'exercice 2017, déjà pu faire l'objet d'un avenant à leur convention pour assurer le financement des opérations de dépollution.</p> <p>La mise en œuvre de ces deux projets devrait suivre son cours sans difficulté.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			0,00	0,00	0,00	Cet indicateur est relié aux indicateurs 28 et 29 qui l'alimentent automatiquement. Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté (voir aussi les remarques pour CO28 et CO29).
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			121,00	0,00	0,00	Cet indicateur est relié aux indicateurs CO28 et CO29 qui l'alimentent automatiquement. Les réalisations de l'instrument financier relevant de cet axe (= Outil de prise de capital pour entreprise innovantes en early stage) seront ajoutées à cet indicateur une fois l'instrument adopté et l'accord de financement signé.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	20,00			4,80	4,50	0,30	Les projets "Développement de laboratoires de biologie de proximité, antennes de l'hôpital, pour la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques" et "Industrialisatie, Innovatieve O&O en Valorisatie van het Klinisch Werkstation van het UZ Brussel" permettent de compléter cet indicateur dès 2017
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	20,00			8,00	0,00	0,00	Les valeurs complétées dans le RAMO2016 étaient de 10 pour 2015 et 18 pour 2016. Entretemps nous avons constaté quelques mauvaises interprétations de cet indicateur chez un porteur de projet et nous avons dû procéder à la rectification des valeurs cibles totalisées, en arrivant, pour 2017 à une valeur cible (2023) de 8. Les valeurs encodées pour 2015 (0) et 2016 (7) ont également été adaptées (et ne reproduisent donc pas les valeurs erronées du RAMO2016). Les réalisations de l'instrument financier relevant de cet axe (= Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early stage) seront ajoutées à cet indicateur une fois l'instrument adopté et l'accord de financement signé.
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	16,00			21,94	18,36	3,58	7 des 9 projets qui alimenteront cet indicateur enregistrent déjà des résultats pour celui-ci en 2017. Pour éviter le double comptage des résultats, nous demandons le nom, début du contrat etc. Nous prévoyons également de vérifier la réalité des indicateurs pendant des

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
											contrôles sur place.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	16,00			32,00	0,00	0,00	Tous les projets retenus par le Comité de sélection pour cet axe et qui s'inscrivent dans cet indicateur sont conventionnés et intégrés dans le total de la valeur cible. Le projet "ICITY-RDI.BRU" contribue particulièrement à cet indicateur avec un valeur cible pour 2023 de 16.
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			6,95	3,99	2,96	3 des 5 projets qui alimenteront cet indicateur enregistrent déjà des résultats pour celui-ci en 2017. Pour éviter le double comptage des résultats, nous demandons le nom, début du contrat etc. Nous prévoyons également de vérifier la réalité des indicateurs pendant des contrôles sur place.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			29,00	0,00	0,00	Tous les projets retenus par le Comité de sélection pour cet axe et qui alimenteront cet indicateur sont conventionnés et intégrés dans le total de la valeur cible. Le projet "ICITY-RDI.BRU" contribue particulièrement à cet indicateur avec un valeur cible pour 2013 de 16.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			30,00	0,00	0,00	1 des 4 projets qui alimenteront cet indicateur enregistraient déjà des résultats pour celui-ci dès 2015. Dès 2017, 2 autres projets permettent de compléter cet indicateur. Pour éviter le double comptage des résultats, nous demandons le nom, début du contrat etc. Nous prévoyons également de vérifier la réalité des indicateurs pendant des contrôles sur place.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			33,00	0,00	0,00	Tous les projets retenus par le Comité de sélection pour cet axe et qui alimenteront cet indicateur sont conventionnés et intégrés dans le total de la valeur cible. La valeur-cible est d'euros et déjà atteinte : les projets Living Labs Brussels Retrofit (20) et ICITY-RDI.BRU (8) contribuent en effet de façon substantielle à cet indicateur.
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			21,00	0,00	0,00	Les valeurs complétées dans le RAMO2016 étaient de 2 pour 2015 et 13 pour 2016. Relevons que suite à une réunion technique avec le projet "Atrium Lab", l'AG a constaté que ce projet devrait en réalité contribuer à la fois à l'indicateur CO28 (lancer des produits nouveaux pour le marché) et à l'indicateur CO29 (lancer des produits nouveaux pour l'entreprise) et non uniquement le CO29. Compte tenu de ces éléments, la valeur cible pour ce projet doit être répartie entre ces deux (CO28 (8) et CO29 (30)). Pour 2017, la valeur-cible (2023) peut dès lors être évaluée à 21. La valeur encodée pour 2016 (18) doit dès lors être adaptée. Les réalisations de l'instrument financier relevant de cet axe (= Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early stage) seront ajoutés à cet indicateur une fois l'instrument adopté et l'accord de financement signé.
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			100,00	0,00	0,00	Les valeurs complétées dans le RAMO2016 étaient de 2 pour 2015 et 13 pour 2016. Relevons que suite à une réunion technique avec le projet "Atrium Lab", l'AG a constaté que ce projet devrait en réalité contribuer à la fois à l'indicateur CO28 (lancer des produits nouveaux pour le marché) et à l'indicateur CO29 (lancer des produits

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
											nouveaux pour l'entreprise) et non uniquement le CO29. Compte tenu de ces éléments, la valeur cible pour ce projet doit être répartie entre ces deux (CO28 (8) et CO29 (30)). Pour 2017, la valeur cible (2023) peut dès lors être évaluée à 100. Les valeurs encodées pour 2015 (79) et 2016 (100) ont donc été adaptées. Les réalisations de l'instrument financier relevant de cet axe (= Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early stage) seront ajout

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	121,00	0,00	0,00	95,00	0,00	0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	31,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	29,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	10,00	0,00	9,00	0,00	0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	33,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	18,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	100,00	0,00	0,00	79,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS1.1 - Augmenter les capacités de recherche appliquée en lien avec les enjeux prioritaires identifiés dans le diagnostic

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement par secteur en % du PIB	exprimé en pourcentage du PIB	Plus développées	1,37	2011	1,50			Les valeurs pour 2016 et 2017 ne sont pas encore disponibles. Une modification n°3 du Programme (déjà présentée à l'unité d'évaluation et prochainement proposée au Comité de suivi) (1) supprimera les mots "par secteur" (puisque seul un total est donné) dans le nom de l'indicateur (2) reformulera l'unité en "Pourcentage du PIB" (enlèvement des mots "exprimé en...") (3) présentera une nouvelle année de référence et une nouvelle valeur de référence (2013 = 1,51) et (4) présentera une nouvelle valeur cible (2023 = 1,92). A noter que les chiffres du PIB sont révisés annuellement. La série temporelle est donc susceptible d'évoluer d'un rapport annuel d'exécution à l'autre.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement par secteur en % du PIB			1,81		1,71	

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS1.2 - Accroître l'innovation au sein des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)	exprimé en pourcentage des entreprises	Plus développées	63,10	2010	66,00			La valeur pour 2016 n'est pas encore disponible. Les données sont issues d'une enquête bisannuelle. On peut considérer que les données sont identiques pour deux années successives ou disponibles seulement une année sur deux (soit il faut considérer que la valeur pour 2015 = valeur pour 2014, soit il faut considérer qu'il n'y a pas de valeur pour 2015). Les chiffres après la virgule ne sont plus publiés par le fournisseur des données. Une modification n°3 du Programme (déjà présentée à l'unité d'évaluation et prochainement proposée au Comité de suivi) actualisera l'année et la valeur de référence (2012 = 56). Il conviendra également d'adapter l'unité de mesure en "Pourcentage des entreprises" (et donc supprimer le texte "exprimé en").

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)					57,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			23,00	0,00	0,00	Indicateur alimenté par l'indicateur C0 05
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			95,00	0,00	0,00	Les réalisations des instruments financiers relevant de cet axe seront prochainement ajoutées à cet indicateur une fois les instruments adoptés et les accords de financement signés (2018).
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			23,00	0,00	0,00	Les trois projets "BELLEVUE 4 starters", "Triaxes" et "Coopcity" permettent de compléter cet indicateurs dès 2016 (cf. conventionnement)
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			95,00	0,00	0,00	Les réalisations des instruments financiers relevant de cet axe seront prochainement ajoutées à cet indicateur une fois les instruments adoptés et les accords de financement signés (2018). Les projets déjà conventionnés qui alimentent cet indicateur sont: * F21-01 BELLEVUE4STARTERS * F21-03 Espace Marco Polo * F21-04 Triaxes * F21-05 Coopcity
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			1,00	0,00	0,00	Le soutien aux vingt-trois entreprises émergentes ne donne pas encore de résultats significatifs en termes d'emploi.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			161,00	0,00	0,00	Les réalisations des instruments financiers relevant de cet axe seront prochainement ajoutées à cet indicateur une fois les instruments adoptés et les accords de financement signés (2018).
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	Personnes	Plus développées	950,00			1 995,00	0,00	0,00	Les trois projets "BELLEVUE 4 starters", "Triaxes" et "Coopcity" permettent de compléter cet indicateurs dès 2016 (cf. conventionnement) Deux projets (F21-04 Triaxes et F21-05 Coopcity) dépassent en 2017 déjà leurs valeurs cibles pour 2023. Nous sommes en contact avec les porteurs de projet concernés pour éventuellement adapter leurs valeurs cibles pour 2023.
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	Personnes	Plus développées	950,00			962,00	0,00	0,00	Valeurs cibles renseignées grâce aux projet COOPCITY (objectif de 662 personnes) et BelleVue4Starters (objectif de 300 personnes).

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	95,00	0,00	0,00	72,00	0,00	0,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	95,00	0,00	0,00	72,00	0,00	0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	161,00	0,00	0,00	77,00	0,00	0,00			
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	962,00	0,00	0,00	962,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS2.1 - Créer des nouvelles activités génératrices d'emplois, y compris dans l'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS2.1	Nombre de travailleurs salariés occupés dans les filières porteuses	Travailleurs salariés occupés	Plus développées	153 648,00	2011	160 000,00			Les valeurs pour 2016 et 2017 ne sont pas encore disponibles. L'indicateur concerne le nombre de postes de travail (un poste de travail étant un poste physique ouvert et pouvant donc être occupé par plusieurs personnes). La modification n°3 du Programme (déjà présentée à l'unité d'évaluation et prochainement proposée au Comité de suivi) remplacera explicitement la notion de "travailleurs salariés" (pour lequel l'indicateur n'existe pas) par celle de "postes de travail" (qui correspond aux données actuellement fournies pour cet indicateur). Par ailleurs, l'année de référence et la valeur de référence doivent être adaptées lors de cette modification n°3 (2013 = 151 286).
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	Etablissement de moins de 50 travailleurs	Plus développées	9 293,00	2011	9 500,00			Les valeurs pour 2016 et 2017 ne sont pas encore disponibles. Une modification n°3 du Programme (déjà présentée à l'unité d'évaluation et prochainement proposée au Comité de suivi) adaptera l'année de référence et la valeur de référence (2014 = 9553) ainsi que la valeur cible (2023 = 9712). La valeur de référence a été corrigée pour inclure la division Nace-Bel 79 (Agences de voyage...) et se limiter aux établissements de moins de 50 salariés. Il existe une rupture de série en 2014: des changements dans la déclaration ONSS ont mené à amélioration de la déclaration des unités d'établissement par les employeurs. Leur nombre a ainsi assez fortement augmenté en 2014, celui-ci devenant de la sorte plus représentatif de la réalité.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS2.1	Nombre de travailleurs salariés occupés dans les filières porteuses			152 258,00		150 767,00	
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses			9 578,00		9 553,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			40,00	0,00	0,00	Indicateur alimenté par l'indicateur C004
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			200,00	0,00	0,00	Deux projets ont été conventionnés en 2017, ce qui permet d'augmenter la valeur cible des projets (pour 2023) de cet indicateur par rapport aux valeurs évaluées dans le rapport 2016.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	La valeur cible 2023 est déterminée uniquement par les prévisions de réalisation des instruments financiers. Les instruments n'étant pas sélectionnés en 2017, cette valeur est donc de 0 mais elle sera augmentée, dès le rapport 2018, des prévisions de réalisation déterminées par les opérateurs en charge de ces instruments.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	150,00			40,00	0,00	0,00	Les trois projets "Dev Up Team", "Alife" et "ONCO TRA BRU" permettent de compléter cet indicateur dès 2016, année de démarrage de leurs activités socio-économiques.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	150,00			200,00	0,00	0,00	Deux projets ont été conventionnés en 2017, ce qui permet d'augmenter la valeur cible des projets (pour 2023) de cet indicateur par rapport aux valeurs évaluées dans le rapport 2016.
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	14 600,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	14 600,00			18 870,00	0,00	0,00	La modification n°2 du Programme (soumise le 28/02/2017) a permis le remplacement de l'indicateur Bx2 " Nombre de m² équipés mis à disposition des filières dans des sites équivalents ou supérieurs à 500m² (par le programme)" par l'indicateur commun CO39 mentionné dans le cadre du présent rapport d'activité

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	27,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	141,00	0,00	0,00	81,00	0,00	0,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	27,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	141,00	0,00	0,00	81,00	0,00	0,00			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	18 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS2.2 - Objectif spécifique 2.2 : Accompagner le développement des PME , y compris les projets d'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	Millions d'euros	Plus développées	9 728,00	2011	14 000,00			La valeur pour 2017 n'est pas encore disponible. La modification n°3 du Programme (déjà présentée à l'unité d'évaluation et proposée au Comité de suivi) permettra de (1) remplacer l'année de référence et la valeur de référence (2013 = 12 633) (2) remplacer la valeur cible (2023 = 15 683) Les données de base pourraient nécessiter une révision régulière, voire annuelle de la série.
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses	pourcentage (nombre de faillites / nombre d'établissement)	Plus développées	3,49% (nombre de faillites/nombre d'assujettis à la TVA actif)	2011	rester sous la barre des 3,50% (nombre de faillites/nombre d'assujettis à la TVA actif)			La valeur pour 2017 n'est pas encore disponible. La formule présentée à l'origine pour la valeur de référence n'est pas juste. Les sociétés ou les indépendants sans salariés peuvent faire faillite mais ne sont pas repris dans les établissements. Les chiffres calculés en 2016 correspondent au nombre de faillites dans les filières porteuses de l'année "y" divisé par le nombre d'assujettis à la TVA actifs dans ces filières porteuses en moyenne au cours de cette année "y". Une modification n°3 du Programme (déjà présentée à l'unité d'évaluation et prochainement proposée au Comité de suivi) présentera (1) une nouvelle année de référence et une nouvelle valeur de référence (2013 = 3,58) et (2) modifiera l'intitulé de la valeur cible en "Passer et rester sous la barre des 3,50% (nombre de faillites/nombre d'assujettis à la TVA actifs)".

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	13 036,50		12 952,00		12 634,00	
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses		2,61		2,75%		3,04%

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			104,00	0,00	0,00	Cet indicateur est relié à l'indicateur CO04, qui l'alimente automatiquement.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			245,00	0,00	0,00	
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	250,00			104,00	0,00	0,00	Un projet qui alimente cet indicateur permet de compléter cet indicateur dès 2016. Dès 2017, aussi les 2 autres projets permettent déjà de compléter cet indicateur.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	250,00			245,00	0,00	0,00	Les projets conventionnés contribuent plus largement que prévu à cet indicateur. Les projets qui alimentent cet indicateur sont: * F31-01 Irisphère * F31-02 BoerenBruxselPaysans * F31-03 BruGeo

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	240,00	0,00	0,00	215,00	0,00	0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	240,00	0,00	0,00	215,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	OS3.1 - Renforcer la transition énergétique des PME bruxelloises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS3.1	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand et du secteur industriel	GWh	Plus développées	3642,2 (tertiaire marchand) + 596 (industrie)	2011	diminution de 6%			Les valeurs pour 2016 et 2017 ne sont pas encore disponibles. L'indicateur actuel est insatisfaisant car il est partiellement influencé par le climat (via les besoins en chauffage du tertiaire marchand), et il globalise 2 secteurs aux activités très différentes. Il est proposé dans le cadre d'une modification n°3 du Programme (déjà présentée à l'unité d'évaluation et prochainement proposée au Comité de suivi) de (1) corriger l'effet climatique sur la consommation du tertiaire marchand uniquement (pas pour l'industrie, beaucoup moins dépendant du climat), et (2) de diviser l'indicateur en 2 indicateurs sectoriels spécifiques. Les années de référence et les valeurs de référence doivent adaptées telles que : 2013 = 4000 (tertiaire marchand) et 2013 = 613 (industrie). Remarque importante: il y a 2 ruptures méthodologiques (2013-2014 et 2014-2015).

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.1	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand et du secteur industriel				4.168 (tertiaire marchand) + 709 (industriel)		4.116 (tertiaire marchand) + 701 (industriel)

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	4 793 018,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	4 793 018,00			1 575 327,00	0,00	0,00	Conformément à la modification n°2 du Programme, le financement et les réalisations de certains projets sont répartis sur deux axes différents. A ce stade, cette possibilité concerne notamment les projets "Beer Palace" et "Abbaye de Forest". La convention prévoit que ces projets soient alimentés par l'axe 3 et, respectivement, par les axes 2 et 4. Ce faisant, les réalisations de ces projets en termes d'amélioration de la performance énergétique pourront être intégrées à l'indicateur CO 32 - Réduction de la consommation d'énergie annuelle des bâtiments publics. La valeur cible 2023 pour le projet "Beer Palace" est déjà inclu dans la valeur de 2017. Pour le projet "Abbaye de Forest", la valeur-cible 2023 n'a pas encore pu être arrêtée avec exactitude.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 228,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 228,00			372,43	0,00	0,00	Conformément à la modification n°2 du Programme, le financement et les réalisations de certains projets sont répartis sur deux axes différents. A ce stade, cette possibilité concerne notamment les projets "Beer Palace" et "Abbaye de Forest". La convention prévoit que ces projets soient alimentés par l'axe 3 et, respectivement, par les axes 2 et 4. Ce faisant, les réalisations de ces projets en termes d'amélioration de la performance énergétique (et donc de réduction de l'émission de gaz à effet de serre) pourront être intégrées à l'indicateur CO 34 - Réduction de l'émission de gaz à effet de serre : Réduction annuelle estimée de l'émission de gaz à effet de serre. Les valeurs-cibles pour ces projets n'ont en revanche pas encore pu être arrêtées avec exactitude.
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de	Institution	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
		coaching									
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	Institution	Plus développées	100,00			6,00	0,00	0,00	La sélection des projets n'a malheureusement pas permis de sélectionner davantage d'opérations contribuant à cet indicateur.

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	84 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS3.2 - Objectif spécifique 3.2 : Soutenir la transition énergétique des infrastructures publiques et du logement public

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS3.2	Consommation totale d'énergie des administrations publiques et du logement	GWh PCI	Plus développées	1068.3 (administrations publiques) + 7734,3 (logement)	2011	Diminution de 5%			Les valeurs pour 2016 et 2017 ne sont pas encore disponibles. L'indicateur actuel est insatisfaisant car il est fortement influencé par le climat (via les besoins en chauffage des administrations publiques et du logement), et il globalise 2 situations très différentes. Il est proposé dans le cadre d'une modification n°3 du Programme (déjà présentée à l'unité d'évaluation et prochainement proposée au Comité de suivi) de corriger l'effet climatique sur la consommation, et de diviser l'indicateur en 2 indicateurs sectoriels spécifiques. Les années de référence et les valeurs de référence doivent être adaptées telles que : 2013 = 1169 (administrations publiques) et 2013 = 8145 (logement). Remarque importante: il y a 2 ruptures méthodologiques (2013-2014 et 2014-2015) car le calcul des consommations énergétiques a entièrement été revu.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.2	Consommation totale d'énergie des administrations publiques et du logement				1.112 (admin publiques) + 7.559 (logement)		1.105 (admin publiques) + 7.712 (logement)

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	15,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet a été entièrement exécuté.
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	15,00			15,00	0,00	0,00	La Modification 2, validée par la Commission fin 2017, a ajouté cet indicateur dans l'O.S. 3.3. Cet indicateur est alimenté par le projet "Requalification de la Véloroute Nord-Sud"
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	3 594 764,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet a été entièrement exécuté.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	3 594 764,00			3 472 200,00	0,00	0,00	La Modification 2, validée par la Commission fin 2017, a ajouté cet indicateur dans l'O.S. 3.3. Cet indicateur est alimenté par le projet "Casernes - Cité Universitaire Internationale"
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 421,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet a été entièrement exécuté.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 421,00			0,00	0,00	0,00	La Modification 2, validée par la Commission fin 2017, a ajouté cet indicateur dans l'O.S. 3.3. Cet indicateur est alimenté par le projet "Casernes - Cité Universitaire Internationale" mais la valeur-cible n'a pas encore pu être déterminée.
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	Plus développées	4 500,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet a été entièrement exécuté.
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	Plus développées	4 500,00			198 022,00	0,00	0,00	Les projets sélectionnés, et spécifiquement le projet "Hippodrome Renaissance", permettent de dépasser largement les ambitions initiales du Programme, grâce notamment aux opportunités qu'ils représentent. La Modification 3 du PO propose de supprimer l'indicateur CO 38 dans l'Axe 3, et de le reprendre dans l'Axe 3bis, OS3.4.
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	5 000,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet a été entièrement exécuté.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	5 000,00			7 000,00	0,00	0,00	La Modification 2, validée par la Commission fin 2017, a ajouté cet indicateur dans l'O.S. 3.3. Cet indicateur est alimenté par le projet "Casernes - Cité Universitaire Internationale"

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées									
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées									
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics									
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics									
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre									
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre									
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	202 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines									
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines									

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS3.3 - Objectif spécifique 3.3 : Améliorer la qualité environnementale des espaces urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS3.3	Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public	%	Plus développées	81,75	2012	83,75			Le Programme prévoyait un rapportage annuel mais nous constatons que la base de données relative aux espaces verts n'est pas actualisée et ne permet pas de calculer l'indicateur. En l'absence d'un indicateur pertinent pour ce type d'actions, et compte tenu de l'importance relative d'autres actions au sein du même OS, la modification n°3 du PO devrait proposer la suppression de cet indicateur et son remplacement par un indicateur de résultat témoignant de l'amélioration de la mobilité douce (également couverte par cet OS) et pour lequel une série temporelle est disponible. L'indicateur serait le suivant : "Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure", valeur de référence 2013 = 159. Valeurs 2014 = 204, 2015 = 214, 2016 = 280, 2017 = 282.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.3	Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public						

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
-----	----	------------	-----------------	---------------------	-----------------------------	------------------------------	------------------------------	------------	-------------	-------------	--------------

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS3.4 - Objectif spécifique 3.4 : Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)	pourcentage	Plus développées	0,00	2013	0,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)						

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés		2 400,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement le projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés		2 400,00			2 400,00	0,00	0,00	
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	Plus développées	50 000,00			212,00	0,00	0,00	L'ASBL Médecins du Monde a mis en place en 2017 des centres sociaux intégrés de manière temporaire au sein des communes de Molenbeek et Anderlecht. En outre, l'ASBL répond aux besoins de première ligne grâce à des permanences décentralisées (médiabus) réalisées au plus près du public-cible.
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	Plus développées	50 000,00			50 000,00	0,00	0,00	

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines									
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines									
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS4.4 - Objectif spécifique 4.4 : développer une offre sanitaire et sociale à destination des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut administratif)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	Nombre	Plus développées	0,00	2016	2,00	0,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	8 300,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	8 300,00			16 901,00	0,00	0,00	Les projets sélectionnés permettent de dépasser largement les ambitions initiales du Programme, grâce notamment aux opportunités qu'ils représentent et aux cofinancements apportés.
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			37,00	0,00	0,00	Les trois projets "Actie Zoekt Burger", "Move it Kanaal" et "Abbaye" permettent dès 2016 de renseigner cet indicateur suite au démarrage de leurs activités socio-économiques
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			40,00	0,00	0,00	

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	16 901,00	0,00	0,00	5 430,00	0,00	0,00			
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	40,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.1 - Objectif spécifique 4.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par enfant	place en milieu d'accueil par enfant (pourcentage)	Plus développées	23,80	2011	30,00			La valeur pour 2017 n'est pas encore disponible. Dans le cadre de la Modification n°3 du PO, les modifications suivantes sont proposées pour cet indicateur : (1) une reformulation du titre de l'indicateur : "Nombre total de places en milieu d'accueil par enfant dans les quartiers défavorisés". (2) une reformulation de l'unité de mesure : "nombre de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans". Cette reformulation ne change pas le calcul de l'indicateur mais simplifie sa lecture et sa compréhension. (3) L'année de référence et la valeur de référence seront également adaptées : 2013 = 19,6

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par enfant	24,60		22,36		20,91	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.2 - Objectif spécifique 4.2 : Renforcer l'offre d'infrastructures et d'équipements culturels qui accompagne la revitalisation urbaine dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés	personnes	Plus développées	1 193,00	2014	1 174,00			Les valeurs de 2015 et 2016 et 2017 ne sont pas encore disponibles. Cet indicateur a été modifié dans la Modification 2 de notre Programme Opérationnel 2014-2020 (Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés). Relevons enfin qu'il y a une révision en cours de la définition "d'équipement culturel" par le Département Connaissance de perspective.brussels en partenariat avec Visit Brussels. La possibilité d'assurer un suivi adéquat de cet indicateur devra donc être examinée prochainement.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés					1 193,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.3 - Objectif spécifique 4.3 : Renforcer la participation des habitants aux dynamiques urbaines et aux projets d'aménagement urbain dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	nombre	Plus développées	0,00		2,00	2,00		Les 2 projets: - F43-01 Actie zoekt burger - F43-02 Move it Kanal

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	2,00					

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Plus développées	5 000,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Plus développées	5 000,00			0,00	0,00	0,00	La Modification 2, validée par la Commission fin 2017, a ajouté cet indicateur dans l'O.S. 3.5. Cet indicateur sera alimenté, à hauteur de 5.000 T/AN par le projet "Nouveau parc à conteneurs régional au caractère exemplaire et attractif". Les valeurs-cibles du projet seront intégrées au rapport une fois passé l'avenant à la convention transférant le projet de l'axe 3 vers l'axe 3bis.

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets									
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets									

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	3.5. - Objectif spécifique 3.5 : Faciliter la collecte et l'organisation des déchets en vue de leurs transformations en « ressources »

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	%	Plus développées	39,80	2014	50,00			La valeur pour 2017 n'est pas encore disponible.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	36,90		39,90		38,90	

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	4,77			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	4,77			0,00	0,00	0,00	Conformément à la modification n°2 du Programme, le financement et les réalisations de certains projets sont répartis sur deux axes différents. A ce stade, cette possibilité concerne notamment les projets "Crèche Charbonnage" et "Jardin d'hiver". La convention prévoit que ces projets soient alimentés par l'axe 3bis et, respectivement les axes 4 et 3. Ce faisant, les réalisations de ces projets en termes d'assainissement pourront être intégrées à l'indicateur CO22 (Assainissement du sol : Superficie totale du sol assaini). La valeur cible 2023 pour ces projets n'a en revanche pas encore pu être arrêtée avec exactitude.

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités									
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités									

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	3.4 - Objectif spécifique 3.4. : Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)	pourcentage	Plus développées	53,40	2013	65,00			La pertinence de cet indicateur étant remise en question, la modification n°3 du PO proposera son remplacement par l'indicateur suivant : "Évolution cumulative des surfaces de terrains traités sur la surface globale à traiter à l'horizon 2030". Une série temporelle est disponible pour cet indicateur. Valeur de référence 2014 = 44,1. Valeur cible 2023 = 77,6. Série temporelle: 2014 = 44,1, 2015 = 57,1, 2016 = 54,7, 2017 = 62,1

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)						

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe T

Axe prioritaire				Axe T - Axe Assistance technique							
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			100,00	0,00	0,00	La première certification est intervenue en 2017 (d'où "0" pour 2014, 2015 et 2016). Les certification sur 2017 ont permis de respecter la règle N+3 (d'ù 100%)
S	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			100,00	0,00	0,00	
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00			21,60	0,00	0,00	Fin 2017, les équipes des autorités de gestion, de certification et d'audit étaient composées de 21,6 ETP. Les procédures de recrutement afin d'atteindre l'objectif de 25 ETP sont en cours / planifiés.
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00			25,00	0,00	0,00	

(1) S=Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F=Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	AT1	Capacité d'absorption				0,00	0,00	0,00			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	20,70	0,00	0,00	20,20	0,00	0,00	13,40	0,00	0,00
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique				0,00	0,00	0,00			

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2017 Cumul - hommes	2017 Cumul - femmes	2017 Total annuel	2017 Total annuel - hommes	2017 Total annuel - femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	51,00					
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	21,94					
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	437 809,66					
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	65,00					
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	10 406 238,10					
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	104,00					
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	1 071 134,07					
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	50,00					
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr./rén. concernées	FEDER	Plus développées	50,00					
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	341 519,83					
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	40,00					
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	0,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	3,00			
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	11,85			
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	38,00			
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	6,00			
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr./rén. concernées	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	0,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	0,00			
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	0,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	40			150,00		
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	10			16,00		
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	9 867 523,00			34 536 332,00		
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	150			500,00		
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0			14 600,00		
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	19 822 175,00			69 377 616,00		
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constr./rénov)	FEDER	Plus développées	30					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	100			350,00		
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0			15,00		
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0			8 387 782,00		
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	12 464 241,00			43 624 840,00		
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	30					
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr./rén. concernées	FEDER	Plus développées	30					
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0			10 700,00		
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	8 309 492,00			29 083 224,00		
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	30					
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0			5 000,00		
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	2 077 373,00			7 270 806,00		
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	30					

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 1	FEDER	Plus développées	Publiques	34 536 332,00	50,00	33 768 662,01	97,78%	16 884 331,01	1 888 644,47	5,47%	0
Axe 2	FEDER	Plus développées	Publiques	69 377 616,00	50,00	68 983 621,03	99,43%	34 491 810,52	14 007 721,89	20,19%	0
Axe 3	FEDER	Plus développées	Publiques	43 624 840,00	50,00	44 177 803,30	101,27%	22 088 901,65	1 917 746,50	4,40%	0
Axe 4	FEDER	Plus développées	Publiques	29 083 224,00	50,00	34 160 725,00	117,46%	17 080 362,50	3 017 489,51	10,38%	0
Axe3b	FEDER	Plus développées	Publiques	7 270 806,00	50,00	462 684,82	6,36%	231 342,41	0,00	0,00%	0
Axe T	FEDER	Plus développées	Publiques	7 662 198,00	50,00	2 038 273,18	26,60%	1 019 136,59	2 038 273,18	26,60%	0
Total	FEDER	Plus développées		191 555 016,00	50,00	183 591 769,34	95,84%	91 795 884,68	22 869 875,55	11,94%	0
Total général				191 555 016,00	50,00	183 591 769,34	95,84%	91 795 884,68	22 869 875,55	11,94%	0

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	Plus développées	059	01	01	05	01		24	BE1	1 514 828,00	757 414,00	346 215,24	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	060	01	01	05	01		24	BE1	6 841 831,47	3 420 915,74	1 143 409,12	3
Axe 1	FEDER	Plus développées	061	01	01	05	01		24	BE1	4 184 420,37	2 092 210,19	42 824,26	2
Axe 1	FEDER	Plus développées	062	01	01	05	01		24	BE1	9 412 862,79	4 706 431,39	161 397,74	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	064	01	01	05	01		24	BE1	10 622 466,38	5 311 233,19	194 798,11	3
Axe 1	FEDER	Plus développées	065	01	01	05	01		24	BE1	1 192 253,00	596 126,50	0,00	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	001	01	01	05	03		24	BE1	7 220 692,10	3 610 346,05	11 539 975,18	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	066	01	01	05	03		24	BE1	6 721 167,97	3 360 583,98	520 406,29	3
Axe 2	FEDER	Plus développées	067	01	01	05	03		24	BE1	44 765 309,53	22 382 654,77	635 925,77	6
Axe 2	FEDER	Plus développées	073	01	01	05	03		24	BE1	10 276 451,43	5 138 225,72	1 311 414,65	3
Axe 3	FEDER	Plus développées	013	01	01	05	04		24	BE1	14 217 850,88	7 108 925,44	0,00	3
Axe 3	FEDER	Plus développées	068	01	01	02	04		24	BE1	970 249,00	485 124,50	279 311,14	1
Axe 3	FEDER	Plus développées	069	01	01	05	06		24	BE1	7 319 998,93	3 659 999,46	1 152 405,03	2
Axe 3	FEDER	Plus développées	085	01	01	05	06		24	BE1	9 864 584,60	4 932 292,30	223 185,95	3
Axe 3	FEDER	Plus développées	090	01	01	04	04		24	BE1	11 805 119,89	5 902 559,95	262 844,38	3
Axe3b	FEDER	Plus développées	089	01	01	05	06		24	BE1	462 684,82	231 342,41	0,00	2
Axe 4	FEDER	Plus développées	052	01	01	05	09		24	BE1	8 381 138,00	4 190 569,00	1 798 911,24	6
Axe 4	FEDER	Plus développées	053	01	01	01	09		24	BE1	7 440 000,00	3 720 000,00	270 281,19	1
Axe 4	FEDER	Plus développées	095	01	01	05	09		24	BE1	16 607 727,00	8 303 863,50	699 925,94	4
Axe 4	FEDER	Plus développées	097	01	01	04	09		24	BE1	1 731 860,00	865 930,00	248 371,14	2
Axe T	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			24	BE1	2 038 273,18	1 019 136,59	2 038 273,18	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe T	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	Axe3b	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					
--	--	--	--	--	--

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
Axe 1	0,00		0,00	
Axe 2	0,00		0,00	
Axe 3	0,00		0,00	
Axe 4	0,00		0,00	
Axe T	0,00		0,00	
Axe3b	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Le plan d'évaluation pour le PO FEDER 2014-2020 a été présenté au comité de suivi le 30 Novembre 2015 : ce plan vise à fixer des priorités en matière d'évaluation afin de planifier, coordonner et améliorer de manière continue la qualité des évaluations qui seront menées dans le cadre du PO 2014-2020.

Il permet d'identifier en amont les principales questions évaluatives et ainsi d'anticiper les besoins liés à la bonne réalisation des évaluations prévues (moyens humains et financiers, collecte de données, partenaires à mobiliser, etc.).

Au total, six évaluations sont planifiées, dont deux transversales et quatre thématiques (relatives aux axes et objectifs spécifiques). Tous les objectifs spécifiques du PO 2014-2020 sont couverts par au moins une évaluation.

En 2017, l'autorité de gestion poursuit le travail de méthodologie (précision du plan d'évaluation), de monitoring et suivi qui se poursuivra jusqu'au lancement des premières évaluations (2019).

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2017 a permis de conventionner les derniers projets sélectionnés en 2015, de valider le choix de trois instruments financiers et des opérateurs chargés de leur mise en œuvre, et d'accompagner plus généralement le déploiement des 47 projets, tant dans l'accompagnement technique lié aux obligations FEDER que dans la recherche de solutions concrètes aux obstacles ou difficultés constatées.

Avec le recul dont elle dispose, l'autorité de gestion n'identifie pas de grosses difficultés, si ce n'est dans la réalisation parfois longue des marchés publics (notamment études d'architecte pour les projets d'infrastructure) ou l'obtention des permis nécessaires. Au niveau du budget, la quasi-totalité des crédits est allouée mais il semble que les reliquats budgétaires, en principe réservés aux dépenses liées à l'assainissement des pollutions sur les sites de projets FEDER, dépassent les besoins sur le terrain.

Première étape d'un ambitieux projet de redéploiement, le projet des Casernes d'Ixelles s'est en revanche heurté à une difficulté non prévisible, la libération de l'espace devant se réaliser selon un calendrier différent de celui qui avait été imaginé. Outre l'impact direct en termes de résultats du projet, le financement FEDER devait servir d'effet de levier pour favoriser la rénovation du site et en faire un quartier urbain exemplaire à l'ambition européenne marquée (future « Cité internationale étudiante »). Les promoteurs du projet (ULB et VUB) ont donc réexaminé leur projet global (réaménagement au-delà de celui soutenu selon le dossier FEDER) et déterminé ce qui pourrait à la fois correspondre au calendrier et respecter l'OT4 dans lequel le projet s'est vu sélectionné.

L'autorité de gestion a veillé à adapter son Programme pour répondre à la fois aux objectifs de l'OT indiqué mais en veillant aussi à la faisabilité de cet ambitieux projet. Elle a ensuite présenté le projet adapté au Comité d'évaluation puis au Gouvernement qui ont tous deux confirmé la qualité de cette nouvelle version.

Suite aux difficultés rencontrées lors de la mise en place du système de stockage électronique des données, celui-ci n'a été opérationnel qu'en juin 2017.

Etant donné que l'opérationnalité de ce système était une *condition sine qua non* pour l'organisme d'audit indépendant (la CAIF) dans le cadre de son examen des systèmes de gestion et de contrôle des autorités de gestion et de certification, un avis sans réserve sur lesdits systèmes n'a été remis par la CAIF qu'en date du 28/06/2017. La désignation des autorités de gestion et de certification a ensuite eu lieu le 25 juillet 2017 (date d'envoi sous SFC).

Suite à l'opérationnalité tardive du système de stockage électronique des données, l'autorité de gestion a encodé mi-2017 les données et documents historiques, non sans difficultés techniques y afférentes du reste. Certaines données et documents relatifs à la première proposition de certification de l'autorité de gestion et à la première demande de paiement auprès de la Commission n'étaient pas encore consultables

dans le système électronique au moment des contrôles et audits des autorités de certification et d'audit.

Lors du dernier semestre 2017 les autorités ont continué à rencontrer des difficultés techniques lors de l'utilisation du système électronique.

Pour les raisons susmentionnées, l'autorité d'audit a remis un avis *avec réserve à impact significatif* lors de son rapport annuel de contrôle au 15/02/2018.

Suite aux échanges entre la Région et le prestataire de service, les difficultés empêchant son utilisation par les trois autorités ont été résolues et le système de stockage électronique des données a pu être réceptionné le 5 mars 2018.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Avec la sélection des instruments financiers et l'intégration de leurs réalisations aux réalisations de la Programmation, l'accompagnement par la Cellule FEDER (administration de l'autorité de gestion) des bénéficiaires pour assurer un reporting conforme des valeurs atteintes, l'autorité de gestion estime que les valeurs reprises dans le cadre de performance devraient pouvoir être atteintes, à l'exception de l'indicateur relatif aux économies d'énergie dans les bâtiments publics. L'autorité de gestion réfléchit aux meilleures formules pour augmenter les réalisations (et les résultats) de la Programmation en la matière et prépare leur mise en œuvre. La piste d'un appel à projets spécifique permettant d'alimenter l'indicateur susmentionné est analysée.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 830 857,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Outil de microcrédits
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Délégation des tâches d'exécution

conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brusoc
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 554 057,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 830 857,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 830 857,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement	

dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant

	d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	280,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	Bx1 - Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	250,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 253 964,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument	

financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	Bloc financier séparé

instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b]): comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brustart
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 085 703,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 253 964,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 253 964,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	

15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de	

marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre

	<i>d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 746 286,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
7. modalités de mise en œuvre	

7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des	Organisme de droit public ou de droit privé

tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brusoc
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 591 086,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 746 286,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 746 286,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	

38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	220,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>Bx1 - Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	250,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
-----------------	--

--

Axe prioritaire	Axe T - Axe Assistance technique
-----------------	----------------------------------

--

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
-----------------	---

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Axe 1	298 063,25	1,73%
Axe 3	8 466 763,30	38,82%
Total	8 764 826,55	9,15%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

**PART C REPORTING SUBMITTED IN YEAR 2019 AND FINAL IMPLEMENTATION
REPORT (Article 50(5) of Regulation (EU) No 1303/2013)**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]**

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'attention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	29 mai 2018	Résumé à l'attention des citoyens	Ares(2018)2792762	Résumé à l'attention des citoyens	30 mai 2018	nrichaqu

Résultats de la dernière validation

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, specific objective: OS1.1, indicator: OS1.1, region category: M, year: 2016 (null < 1,37). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, specific objective: OS1.1, indicator: OS1.1, region category: M, year: 2017 (null < 1,37). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, specific objective: OS1.2, indicator: OS1.2, region category: M, year: 2014 (57,00 < 63,10). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, specific objective: OS1.2, indicator: OS1.2, region category: M, year: 2015 (null < 63,10). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, specific objective: OS1.2, indicator: OS1.2, region category: M, year: 2016 (null < 63,10). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, specific objective: OS1.2, indicator: OS1.2, region category: M, year: 2017 (null < 63,10). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, specific objective: OS2.1, indicator: OS2.1, region category: M, year: 2014 (150 767,00 < 153 648,00). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, specific objective: OS2.1, indicator: OS2.1, region category: M, year: 2015 (152 258,00 < 153 648,00). Please check.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, specific objective: OS2.1, indicator: OS2.1, region category: M, year: 2016 (null < 153 648,00). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, specific objective: OS2.1, indicator: OS2.1, region category: M, year: 2017 (null < 153 648,00). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, specific objective: OS2.1, indicator: OS2.1, region category: M, year: 2016 (null < 9 293,00). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, specific objective: OS2.1, indicator: OS2.1, region category: M, year: 2017 (null < 9 293,00). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 2, investment priority: 3d, specific objective: OS2.2, indicator: Bx6, region category: M, year: 2017 (null < 9 728,00). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 3, investment priority: 4e, specific objective: OS3.3, indicator: OS3.3, region category: M, year: 2014 (null < 81,75). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 3, investment priority: 4e, specific objective: OS3.3, indicator: OS3.3, region category: M, year: 2015 (null < 81,75). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 3, investment priority: 4e, specific objective: OS3.3, indicator: OS3.3, region category: M, year: 2016 (null < 81,75). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 3, investment priority: 4e, specific objective: OS3.3, indicator: OS3.3, region category: M, year: 2017 (null < 81,75). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 4, investment priority:

Gravité	Code	Messages
		9b, specific objective: OS4.1, indicator: OS4.1, region category: M, year: 2014 (20,91 < 23,80). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, specific objective: OS4.1, indicator: OS4.1, region category: M, year: 2015 (22,36 < 23,80). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, specific objective: OS4.1, indicator: OS4.1, region category: M, year: 2017 (null < 23,80). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, specific objective: OS4.3, indicator: OS4.3, region category: M, year: 2014 (null < 0,00). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, specific objective: OS4.3, indicator: OS4.3, region category: M, year: 2015 (null < 0,00). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe3b, investment priority: 6a, specific objective: 3.5., indicator: OS3.5, region category: M, year: 2014 (38,90 < 39,80). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe3b, investment priority: 6a, specific objective: 3.5., indicator: OS3.5, region category: M, year: 2016 (36,90 < 39,80). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe3b, investment priority: 6a, specific objective: 3.5., indicator: OS3.5, region category: M, year: 2017 (null < 39,80). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe3b, investment priority: 6e, specific objective: 3.4, indicator: OS3.4, region category: M, year: 2014 (null < 53,40). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe3b, investment priority: 6e, specific objective: 3.4, indicator: OS3.4, region category: M, year: 2015 (null < 53,40). Please check.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe3b, investment priority: 6e, specific objective: 3.4, indicator: OS3.4, region category: M, year: 2016 (null < 53,40). Please check.
Avertissement	2.48	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe3b, investment priority: 6e, specific objective: 3.4, indicator: OS3.4, region category: M, year: 2017 (null < 53,40). Please check.
Avertissement	2.49	Annual value entered in table 1 exceeds the target value for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, specific objective: OS1.1, indicator: OS1.1, region category: M, year: 2014 (1,71 > 1,50). Please check.
Avertissement	2.49	Annual value entered in table 1 exceeds the target value for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, specific objective: OS1.1, indicator: OS1.1, region category: M, year: 2015 (1,81 > 1,50). Please check.
Avertissement	2.49	Annual value entered in table 1 exceeds the target value for priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, specific objective: OS2.1, indicator: OS2.1, region category: M, year: 2014 (9 553,00 > 9 500,00). Please check.
Avertissement	2.49	Annual value entered in table 1 exceeds the target value for priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, specific objective: OS2.1, indicator: OS2.1, region category: M, year: 2015 (9 578,00 > 9 500,00). Please check.
Avertissement	2.51	Annual value entered in table 1 is below the target value for priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, specific objective: OS4.2, indicator: OS42, region category: M, year: 2015 (null < 1 174,00). Please check.
Avertissement	2.51	Annual value entered in table 1 is below the target value for priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, specific objective: OS4.2, indicator: OS42, region category: M, year: 2016 (null < 1 174,00). Please check.
Avertissement	2.51	Annual value entered in table 1 is below the target value for priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, specific objective: OS4.2, indicator: OS42, region category: M, year: 2017 (null < 1 174,00). Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 101,26% of the total target value for "S", priority axis: Axe 2, investment priority: 3a,

Gravité	Code	Messages
		indicator: Bx1, region category: M, year: 2015. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 101,26% of the total target value for "S", priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, indicator: Bx1, region category: M, year: 2016. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 101,26% of the total target value for "S", priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, indicator: Bx1, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 120,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, indicator: CO28, region category: M, year: 2016. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 129,25% of the total target value for "S", priority axis: Axe 2, investment priority: 3d, indicator: CO39, region category: M, year: 2016. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 129,25% of the total target value for "S", priority axis: Axe 2, investment priority: 3d, indicator: CO39, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 133,33% of the total target value for "S", priority axis: Axe 2, investment priority: 3d, indicator: CO04, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 140,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, indicator: CO28, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 140,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 3, investment priority: 4e, indicator: CO39, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 140,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, indicator: Bx5, region category: M, year: 2015. Please check.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 156,25% of the total target value for "S", priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, indicator: CO24, region category: M, year: 2015. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 160,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, indicator: Bx5, region category: M, year: 2016. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 160,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, indicator: Bx5, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 183,33% of the total target value for "S", priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, indicator: CO26, region category: M, year: 2016. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 183,33% of the total target value for "S", priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, indicator: CO26, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 193,75% of the total target value for "S", priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, indicator: CO24, region category: M, year: 2016. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 200,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, indicator: CO24, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 203,63% of the total target value for "S", priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, indicator: CO39, region category: M, year: 2016. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 203,63% of the total target value for "S", priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, indicator: CO39, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 4 400,49% of the total target value for "S", priority axis: Axe 3, investment priority: 4e,

Gravité	Code	Messages
		indicator: CO38, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52	In table 3A, the annual total value entered is 4 506,04% of the total target value for "S", priority axis: Axe 3, investment priority: 4e, indicator: CO38, region category: M, year: 2016. Please check.
Avertissement	2.53	In table 3A, the annual total value entered is 137,13% of the total target value for "F", priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, indicator: CO24, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.53	In table 3A, the annual total value entered is 148,00% of the total target value for "F", priority axis: Axe 4, investment priority: 9b, indicator: Bx5, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.53	In table 3A, the annual total value entered is 166,67% of the total target value for "F", priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, indicator: CO26, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.53	In table 3A, the annual total value entered is 210,00% of the total target value for "F", priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, indicator: Bx1, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.54	In table 3A, the annual total value entered for "F" (implemented) is % of the annual total value entered for "S" (forecast from selected) for priority axis: Axe T, investment priority: -, indicator: Bx6, region category: , year: 2015. Please check.
Avertissement	2.54	In table 3A, the annual total value entered for "F" (implemented) is 207,38% of the annual total value entered for "S" (forecast from selected) for priority axis: Axe 2, investment priority: 3a, indicator: Bx1, region category: M, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.54	In table 3A, the annual total value entered for "F" (implemented) is 450,00% of the annual total value entered for "S" (forecast from selected) for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, indicator: CO26, region category: M, year: 2015. Please check.